



Retraite longue carriere bonification enfant

Par **CARO2901**, le **17/02/2011** à **13:02**

Bonjour,

Dans le cadre d'une retraite anticipée pour longue carrière (article L 25 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite) la bonification de 4 trimestres par enfant né avant le 1-1-2004 (art L 12 b du code de la sécurité sociale) est-elle prise en compte pour le calcul de la durée d'assurance requise de 171 trimestres, et ce, pour un départ au 1-6-2011.

Il semblerait que l'art L 351-4 § IX du code de la sécurité sociale ait abrogé ces dispositions à compter du 1-4-2010.

Qu'en est-il exactement ?

Merci pour vos réponses.